



Copropriété et harcèlement

Par **denis55**, le **27/01/2016** à **16:28**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnétant syndic propriétaire j'ai eu a faire 3 courriers ma voisine du dessus pour lui rappeler son obligation de respecter les voisins et éviter les bruits tardif ou même en journée , cette dernière m'a répondu que je la harcèle , n'ayant rien a me reprocher , je reproche a cette dernière d'etre intervenue sur un poutre maitresse de la charpente et la pose de trois velux sans autorisation en ag , j'envisage de saisir le juge des référés pour ses faits.En m'accusant de harcèlement elle me dis a demi mot je peux aussi aller en justice pour harcèlement , je refuse de subir ce chantage et elle touche a ma probité personnelle et a celle de ma qualité de syndic , puis je déposé plainte contre cette dernière pour propos diffamatoire ??? merci de vos réponses DENIS

Par **morobar**, le **27/01/2016** à **19:45**

Bonsoir,rnLaissez tomber le harcèlement, vous ne prouverez rien du tout et en serez pour vos frais.rnLe juge des référés pourquoi faire ?rnLe litige porte sur le fond, et comme les travaux sont terminés le référé ne va par ordonner la suspension, pas plus que la remise en état.

Par **denis55**, le **28/01/2016** à **08:06**

Bonjour rnrnfaire des travaux qui modifie la structure du batiment et sans autorisation d'une AG n'est pas acceptable c'est au détriment des autres propriétaires .pour le harcèlement elle l'écrit par deux fois dans ses réponses , je souhaite me défendre , merci pour cette réponse que je trouve un peu trop fataliste cordialement

Par **morobar**, le **28/01/2016** à **18:40**

Bonsoir,
Je ne suis pas fataliste, je tiens à ce que vous conserviez vos deniers plutôt que d'enrichir un avocat pour rien.
Pour le reste je suis entièrement d'accord avec vous, sauf qu'il ne faut pas confondre référé et rapidité.
Le justice ne fonctionne pas comme le réseau routier avec des autoroutes, des voies rapides...qui permettent plusieurs itinéraires pour aller d'un pont à l'autre.
Non
Chaque juridiction a sa compétence et se tromper, c'est finalement allonger les délais.